

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LONGEVILLE-SUR-MER

PROCÈS VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07-02-2018

L'an deux mil dix-huit, le sept du mois de février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Longeville sur Mer, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie de Longeville sur Mer, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. BRIDONNEAU Michel, Maire.

Nombre de conseillers municipaux de la strate : 19.
Nombre de conseillers municipaux en activité : 16.
Date de convocation du conseil municipal : 02/02/2018.

PRÉSENTS (15): AUNEAU Florence, , BOURASSEAU Gabriel, BRIDONNEAU Michel, CRAIPEAU Martine, JARRY David, JOUSSET Didier, LE BIHAN Geneviève, LORIAU Annick, MIGNÉ Gilbert, MONNIER Thierry, PASQUEREAU Annick, RENAUDIN Nadine, SEGUINET Annie, THIBAUD Mickaël (présent à partir du sujet 2018020703) et VILLAIN Emilia formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉ (1) :

BIRONNEAU Patrice a donné pouvoir à MONNIER Thierry

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire CRAIPEAU Martine et M.BRINSTER Tony, Directeur Général des Services, pour secrétaire auxiliaire.

M le Maire propose à l'assemblée de rajouter un sujet à l'ordre du jour : convention d'occupation du domaine public et de mise à disposition de foncier pour la valorisation de sites mégalithiques. Les élus, à l'unanimité des membres présents ou représentés acceptent cet ajout.

Compte-rendu des décisions prises par le maire dans l'exercice de sa délégation :

Droit de préemption urbain :

- Immeuble FIGUREAU, sis La Conche, cadastré section YK 831, d'une superficie de 443 m², au prix de 51 300 € + 3 600 € frais d'agence - renonciation
- Immeuble SARL SICA BELLEVUE et FALERNE, sis 1 et 3 impasse de la Salicorne, cadastré section ZB 997, 1005, 998 et 1006, d'une superficie de 659 m², au prix de 82 500 € - renonciation
- Immeuble SARL SICA BELLEVUE, sis 13 rue de la Guimauve, cadastré section ZB 914 et 928, d'une superficie de 598 m², au prix de 66 500 € - renonciation
- Immeuble GROLLEAU, sis 20 rue du Muguet, cadastré section YI 526, d'une superficie de 583 m², au prix de 54 000 € + 5 500 € frais d'acte + 4 800 € frais d'agence – renonciation
- Immeuble BRISOU, sis 22 rue de la Conche, cadastré section YK 836, d'une superficie de 274 m², au prix de 33 000 € - renonciation
- Immeuble SARL SICA BELLEVUE ET FALERNE, sis 3 chemin de la Chambre, cadastré section ZB 1004, d'une superficie de 320 m², au prix de 40 500 € - renonciation
- Immeuble GREAU, sis 39 rue des Jardins, cadastré section YI 566 et 481p, d'une superficie de 1001 m², au prix de 50 000 € + 5 000 € frais d'acte – renonciation
- Immeuble POWER, sis 10 rue du Robinier, cadastré section ZB 739, d'une superficie de 707 m², au prix de 245 000 € dont 10 000 € mobilier + 18 022 € frais d'acte + 10 000 € frais d'agence – renonciation
- Immeuble GERBIER, sis 5 rue des Milouins, cadastré section ZH 525, d'une superficie de 628 m², au prix de 89 700 € + 4 512 € rente viagère annuelle + 21 850 € frais d'agence + 20 000 € frais d'acte – renonciation
- Immeuble PROUX, sis 7 rue du Muguet, cadastré section YI 531, d'une superficie de 513 m², au prix de 50 000 € - renonciation
- Immeuble PALYS, sis 11 bis rue des Jonchères, cadastré section YI 235, d'une superficie de 265 m², au prix de 89 000 € dont 4 000 € frais d'agence + 8 000 € frais d'acte – renonciation
- Immeuble BELLIER Vve ALEZEAU, sis 429 rue de la Pépière, cadastré section AE 391, d'une superficie de 448 m², au prix de 110 000 € dont 9 200 € frais d'agence – renonciation
- Immeuble MACE, sis 14 allée des Ramiers, cadastré section AK 487, d'une superficie de 587 m², au prix de 140 700 € + 11 500 € frais d'acte + 9 300 € frais d'agence - renonciation
- Immeuble RICHARD, sis 22 rue Pasteur, cadastré section AD 628, d'une superficie de 627 m², au prix de 180 000 € dont 12 000 € frais d'agence + 14 100 € frais d'acte – renonciation
- Immeuble Office Public de l'Habitat de Vendée, sis 16 rue de la Roselière, cadastré section AE 717, d'une superficie de 334 m², au prix de 34 068 € - renonciation
- Immeuble LECLEVE, sis 2 impasse des Hirondelles, cadastré section AE 668, d'une superficie de 532 m², au prix de 145 000 € dont 10 000 € frais d'agence + 11 800 € frais d'acte – renonciation
- Immeuble ORYON, sis 8 rue Jules Rimet, cadastré section AC 863, d'une superficie de 614 m², au prix de 59 950 € - renonciation
- Immeuble BEIGNON, sis 2 rue de la Briqueterie, cadastré section AD 982 et AD 983 (1/9), d'une superficie de 336 m² et 98 m², au prix de 40 000 € + 4 500 € frais d'acte + 4 000 € frais d'agence - renonciation

Marchés publics :

- Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement sur le réseau collectif d'assainissement eaux usées suite aux études préalables de diagnostic : SAS ARTELIA Ville et Transport (St Herblain) pour un montant provisoire de 64 125.00€ HT (7.5 % du montant estimatif de travaux de 855 000.00€ HT).

Le conseil municipal prend acte des décisions du maire.

2018020701 Effacement de réseaux Orange chemin des Orties, tranche 2

M le Maire explique les modalités relatives à l'enfouissement de réseaux Orange situé chemin des Orties, tranche 02.

Le devis, à la charge de la commune, est estimé à 5 852.95€.

Le conseil municipal est sollicité pour autoriser M le Maire à signer la convention relative aux travaux de modification des équipements de communications électroniques appartenant à Orange.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal DÉCIDE la réalisation des travaux ci-dessus désignés, et AUTORISE M le Maire à signer la convention relative aux travaux de modification des équipements de communications électroniques appartenant à Orange et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2018020702 Convention ONF entretien des équipements touristiques en forêt domaniale de Longeville sur Mer

M. MIGNÉ, Adjoint, présente le programme de travaux des équipements touristiques situés sur la commune de Longeville. Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'Office National des Forêts (ONF) et consistent en l'entretien des aires d'accueil du public, à l'enlèvement des détritiques sur les aires d'accueil et la mise en déchèterie ainsi qu'à l'entretien des équipements linéaires (sentier pédestre, sentier cyclable, sentier côtier départemental) et du CRAPA. Il s'agit en règle générale de travaux d'abattage, de fauchage, d'élagage, de broyage mécanique et d'entretien des panneaux et de mobilier.

Les travaux sont estimés à 18 830.00 € et financés en totalité par la commune de Longeville sur Mer.

M le Maire fait remarquer que les équipements sont installés sur le domaine de l'ONF mais que c'est la collectivité qui paye les travaux d'entretien.

Mme AUNEAU demande qui décide de la réalisation de ces travaux.

M MONNIER dit que l'ONF propose les actions et la commune décide de les mettre en œuvre ou pas.

Il ajoute que les dates concernant les périodes de fauchage font parfois l'objet de désaccords mais souligne que le domaine privé de l'ONF est ouvert au public, ce qui n'est pas une obligation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal DÉCIDE de financer en totalité le programme de travaux des équipements touristiques de l'ONF pour un montant de 18 830.00 €, AUTORISE M. le Maire à signer la convention numéro ET1318*2 et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

2018020703 Convention ONF entretien de la piste cyclable départementale sur la commune de Longeville sur Mer

M. MIGNÉ, Adjoint, présente le programme de travaux d'entretien de la piste cyclable d'intérêt départemental située sur la commune de Longeville (5.925 km).

Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'Office National des Forêts (ONF) et consistent en l'entretien de la piste cyclable départementale située sur la commune (entretien de la chaussée, entretien du mobilier, travail sur la végétation, abattage d'arbres, mise en sécurité des espaces). Les travaux sont estimés à 8 887.50 € et financés en totalité par la commune de Longeville sur Mer.

Mme AUNEAU demande si la piste cyclable qui descend de la plage du petit Rocher est concernée.

M le Maire répond que ce n'est pas le cas sur la partie haute de la piste cyclable qui traverse la forêt pour aller jusqu'au CARTELIN. Il précise que ce tronçon pourrait faire l'objet d'aménagements pour du stationnement de véhicules et qu'il serait souhaitable d'étudier cette question en commission et de proposer un aménagement pour cyclistes sur l'avenue du docteur Mathevet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal DECIDE de financer en totalité le programme de travaux d'entretien de la piste cyclable d'intérêt départemental, pour un montant de 8 887.50 €, et AUTORISE M le Maire à signer la convention ET1318*1 et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

2018020704 Convention SyDEV, programme pluriannuel de rénovation de l'éclairage

M le Maire et M BOURASSEAU présentent une proposition de convention relative à des opérations de rénovation d'éclairage public. Cette convention N°2017 ECL0879 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de rénovation d'éclairage comprend le programme annuel de rénovation au titre de l'année 2018 et les éventuels travaux de rénovation issus des visites de maintenance. Ces travaux impliquent par conséquent l'établissement d'une convention entre la commune de Longeville sur Mer et le SyDEV.

La participation de la commune s'élève à 50 000.00 €, soit 50% du montant HT des travaux.

M MIGNÉ fait remarquer que le montant investit de 100 000€ par an est conséquent et que ce programme annuel était prévu sur six ans.

M BOURASSEAU détaille les lieux où sont programmés les changements des candélabres ainsi que ceux qu'il reste à faire.

M THIBAUD dit que sur la Raisinière un candélabre ne fonctionne pas et il lui est expliqué que les déclarations par les particuliers entraînent des visites de maintenance tous les 2 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE la réalisation de ces travaux, et AUTORISE M. le Maire à signer la convention N°2017 ECL0879 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de rénovation d'éclairage, et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2018020705 Programme de travaux de restauration et d'entretien des rivières et zone humides

M le Maire explique que le Syndicat Mixte Marais Poitevin, bassin du Lay, a diligenté une enquête publique (18 janvier 2018 au 17 février 2018) afin d'étudier les impacts des travaux sur la faune, la flore et l'environnement. Ces travaux consistent à la réalisation d'ouvrages, la réparation d'ouvrages de rétention d'eau, de curage de lits de rivière ou de fossés, la consolidation de berges, restauration de mares...

Le secteur de Longeville sur Mer est concerné et le conseil municipal est sollicité pour émettre un avis sur ce dossier.

A l'issue de la procédure, le syndicat mixte du Marais Poitevin se prononcera par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération projetée.

M. JOUSSET et M. JARRY expliquent qu'il s'agit d'une étude concernant le bassin du Lay aval et que peu de travaux sont concernés sur le secteur de Longeville sur Mer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal donne un avis favorable sur cette demande d'autorisation de travaux de restauration et d'entretien des rivières et zones humides et AUTORISE M le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2018020706 Transfert des voies, réseaux et espaces verts du lotissement les Marais

M le Maire explique que les travaux de ce lotissement sont maintenant terminés et que l'attestation certifiant de l'achèvement et de la conformité des travaux va prochainement être délivrée.

Par délibération en date du 07 avril 2014, M le Maire avait été autorisé à signer une convention de transfert et il convient désormais de préparer l'acte de cession par Vendée Habitat des parcelles cadastrées section AE n°724, n° 725, n°726, et n°715p, pour une superficie approximative globale de 3500 m2 (voies, trottoirs et espaces verts).

M le Maire demande à M. BRINSTER de bien vouloir exposer la démarche et l'intérêt de signer des conventions de transfert de lotissement ce qui évite la mise en place d'enquêtes publiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE le transfert des voies, réseaux et espaces verts des parcelles cadastrées section AE n°724, n°725, n°726, et n°715p pour une superficie approximative globale de 3500 m2 à la commune.**
- **DECIDE le classement dans le domaine public communal de ces parcelles,**
- **DIT que l'acte en la forme administrative à intervenir sera réalisé par les services de Vendée Habitat et que les frais d'acte seront à la charge du lotisseur.**
- **AUTORISE M le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

2018020707 Demande de subvention pour l'étude du plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration

M le Maire explique que la commune de Longeville sur mer dispose pour le traitement de ses eaux usées, d'une station d'épuration de type boues activées.

Dans le cadre des travaux programmés sur la station d'épuration, la collectivité souhaite lancer une étude de faisabilité pour la valorisation des boues de sa future station d'épuration. L'objectif est d'apporter à la commune les éléments nécessaires aux choix de la filière de traitement des boues la plus adaptée ainsi que leur valorisation avec notamment la faisabilité de la mise en œuvre des épandages de boues.

Suite à cette première étude, la finalisation du plan d'épandage sera réalisée.

La présente étude, constituée de l'étude de faisabilité et de la finalisation de l'étude de plan d'épandage, a été estimée à 4 921.00 € HT.

Dans ce cadre le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pourraient participer au financement de cette étude à hauteur de respectivement 10% et 50% du montant HT de l'étude.

M le Maire détaille les volumes, la nature et la qualité de boues issues de la station d'épuration et explique que les travaux vont sûrement engendrer des modifications importantes (boues chaulées, moins de pollution des sols ...)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal

- **DECIDE de solliciter auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne les subventions permettant de financer l'étude du plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration.**
- **AUTORISE M le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

2018020708 Classement dans le domaine public communal des voies, réseaux et espaces verts de lotissements et acquisitions

M le Maire et M JOUSSET expliquent que par les délibérations n° 2016121312 et n° 2017081713, le conseil municipal avait décidé de réaliser l'enquête publique nécessaire au classement des voies, réseaux et espaces verts des lotissements les Brosses, le Hameau du Russelet, le Clos de l'Aurière, le Nid d'Oiseaux, le Clos de la Tourette et les Jardins.

L'enquête publique s'est déroulée du 13 novembre 2017 au 1^{er} décembre 2017 et n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Vu le rapport d'enquête établi par M SIMON,

Vu l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- ✚ **DECIDE le classement dans le domaine public communal des voies, réseaux et espaces verts des lotissements suivants :**

➤ **Lotissement les Brosses :**

- **Propriétaire : ASL les Brosses**
- **Parcelle concernée :**
 - **voirie, cadastrée section AC n°883 d'une contenance d'environ 2 994 m2 (surface fiscale 2984 m2 au cadastre)**

➤ **Lotissement le Hameau du Russelet : SOUS RESERVE DE L'ENLEVEMENT DES PANNEAUX « INTERDIT A LA CIRCULATION SAUF RIVERAINS »**

- **Propriétaire : ASL le Hameau du Russelet**
- **Parcelles concernées :**

- cadastrée section ZB n°905 d'une contenance d'environ 750 m2 (espace vert) à laquelle il faut soustraire une surface d'environ 112 m2 qui serait cédée préalablement par l'association syndicale à M BELLIER
- cadastrée section ZB n°906 d'une contenance d'environ 3 143 m2 (voie)
- cadastrée section ZB n°907 d'une contenance d'environ 712 m2 (espace vert)

➤ **Lotissement le Clos de l'Aurière :**

- **Propriétaire :** ASL du Lotissement le Clos de l'Aurière
- **Parcelles concernées :**
 - cadastrée section ZB n°849 d'une contenance d'environ 904 m2 (piste cyclable)
 - cadastrée section ZB n°851 d'une contenance d'environ 1487 m2 (voie)
 - cadastrée section ZB n°852 d'une contenance d'environ 791 m2 (espace vert)
 - cadastrée section ZB n°853 d'une contenance d'environ 12 m2 (poste de refoulement)
 - cadastrée section ZB n°854 d'une contenance d'environ 133 m2 (espace vert)
 - cadastrée section ZB n°870 d'une contenance d'environ 139 m2 (espace vert)
 - cadastrée section ZB n°871 d'une contenance d'environ 51 m2 (espace vert)
 - cadastrée section ZB n°872 d'une contenance d'environ 1143 m2 (voie)

Soit 2630 m2 de voies, 1114 m2 d'espaces verts, 904 m2 de piste cyclable et 12 m2 de poste de refoulement.

➤ **Lotissement le Nid d'Oiseaux :**

- **Propriétaire :** ASL du Lotissement le Nid d'Oiseaux
- **Parcelles concernées :**
 - cadastrée section AE n°688 d'une contenance d'environ 734 m2 (voie)
 - cadastrée section AE n°689 d'une contenance d'environ 855 m2 (espace vert)
 - cadastrée section AE n°690 d'une contenance d'environ 44 m2 (domaine public)

➤ **Lotissement le Clos de la Tourette : SOUS RESERVE DE LA DESIGNATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT D'ASL DUMENT AUTORISE A SIGNER LES ACTES**

- **Propriétaire :** ASL le Clos de la Tourette
- **Parcelles concernées :**
 - cadastrée section ZH n°651 d'une contenance d'environ 17 m2 (poste de refoulement)
 - cadastrée section ZH n°652 d'une contenance d'environ 1590 m2 (voie du lotissement)
 - environ 90m2 (autour du poste incendie) de la parcelle cadastrée section ZH n°650 d'une contenance d'environ 907m2 (haie et espace vert)

➤ **Lotissement les Jardins :**

- **Propriétaire :** ASL les Jardins
- **Parcelles concernées :**
 - cadastrée section ZB n° 920 LES MOTTES d'une surface de 1 193 m2
 - cadastrée section ZB n° 921 LES MOTTES d'une surface de 401 m2
 - cadastrée section ZB n° 942 ALL DES ALOUETTES d'une surface de 308 m2
 - cadastrée section ZB n° 943 ALL DES ALOUETTES d'une surface de 19 m2
 - cadastrée section ZB n° 944 ALL DES ALOUETTES d'une surface de 2405 m2

✚ **DÉCIDE** l'acquisition à titre gratuit des voies, réseaux et espaces verts ci-dessus désignés à condition que les formalités de réception des dits équipements : réseaux, espaces verts, voiries soient déclarés conformes et en bon état de fonctionnement.

✚ **DIT** que les actes seront réalisés par Maître Yonnel LEGRAND, Notaire à Jard sur Mer, au frais de la commune.

✚ **AUTORISE** M le Maire à signer les actes et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2018020709 Aménagement du cœur de bourg demande de subvention

M le Maire expose : si la commune est située sur un front de mer, le cœur de bourg de Longeville sur Mer se situe à environ 3 km des plages mais aussi en dehors des axes de circulation structurants, il est assez difficile d'accès et ne bénéficie pas d'une visibilité importante. La vie des commerces sédentaires se situe autour de l'église du XIIème siècle, inscrite aux monuments historiques depuis 1927.

Le patrimoine bâti en cœur de bourg est dense et préservé, les ruelles sont étroites, la place de l'église accueille lors de ses deux marchés hebdomadaires estivaux des milliers de visiteurs. Riche de 2 500 âmes la population de la commune est âgée et vieillissante, 60% des habitations sont des résidences secondaires, la capacité d'accueil sur la commune est importante (environ 30 000 personnes, 3 plages, des villages, 13 campings, des résidences de tourisme, des colonies ...).

L'accessibilité et la mobilité en cœur de bourg est particulièrement inadaptée pour une population qui a de plus en plus de difficultés à se déplacer, mais aussi pour les milliers de touristes qui viennent découvrir les plages de notre littoral, notre cœur de bourg et son histoire, ses traditions et ses commerces.

La municipalité entend, au travers de son aménagement de cœur de bourg, répondre à ces problématiques d'accessibilité et de mobilité mais aussi améliorer le cadre de vie des Longevillais au travers d'une mise en valeur du patrimoine historique et culturel se situant à proximité de l'église Notre Dame de l'Assomption.

Il vous est proposé, au travers de cette délibération de valider le programme de travaux du centre bourg, de valider le plan de financement tel que présenté et d'autoriser M le Maire à solliciter auprès des différents partenaires (Etat, Région, Département...) les aides financières. M le Maire rappelle que ce projet a fait l'objet d'une présentation en réunion publique pour valider les principes d'aménagement.

Les travaux sont prévus à compter de septembre 2018.

Le plan de financement serait le suivant :

Postes de dépenses	HT	Participations financières HT	
Maitrise d'œuvre (Etude)	70 000.00€	Conseil Régional aménagement des centres bourgs ruraux 90 000.00 €	10.0%
		Montant attendu subvention Etat Contrat de Ruralité fléché DETR 270 000.00 €	30.0%
Travaux d'aménagement	830 000.00€	Contrat Vendée Territoire : 59 753.00 €	6.6%
		Maître d'ouvrage 480 247.00 €	53.4%
Total	900 000.00€ HT	Total	900 000.00 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de réaliser les travaux d'aménagement du cœur de bourg
- **VALIDE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus

- **AUTORISE M le Maire à solliciter les participations financières telles qu'exposées dans le plan de financement**
- **AUTORISE M le Maire à demander l'accord de débiter les travaux avant l'accord de subvention, à signer les études et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

2018020710 Convention d'occupation du domaine public et de mise à disposition de foncier pour la valorisation de sites mégalithiques

Mme LE BIHAN, Adjointe, explique que le projet d'aménagement des sites mégalithiques est le dernier volet du programme triennal de valorisation du patrimoine préhistorique du territoire de Vendée Grand littoral, débuté en 2015 et qui a bénéficié d'une autorisation de programme. Il vise à mettre en réseau les sites inscrits ou classés, construire une offre de visite qualitative et identitaire sur notre territoire et répondre aux besoins d'entretien et de sécurisation en matière d'accessibilité. Il est proposé d'autoriser M le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour la mise en valeur d'aménagements de valorisation des mégalithes (signalétiques) et la convention de mise à disposition de foncier pour la valorisation des sites mégalithiques

M THIBAUD demande à ce que l'on prête une attention particulière à l'uniformisation et l'intégration de la signalétique afin qu'elle soit conforme à la réglementation.

M le Maire explique la problématique de la circulation des véhicules sur le chemin du Russelet où les véhicules se croisent difficilement, d'où la pose de panneaux d'interdiction de circuler sauf véhicules agricoles, qu'il va falloir multiplier sur certains chemins de plaines qui ne sont pas des déviations pour les véhicules même s'ils sont parfois reconnus par les systèmes GPS.

M BOURASSEAU confirme le nombre de véhicules très important circulant sur ces chemins de traverse qui sont utilisés comme des raccourcis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal AUTORISE M le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public et de mise à disposition de foncier pour la valorisation de sites mégalithiques et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Questions diverses :

M le Maire explique que l'inauguration de la mairie aura lieu le samedi 24 mars 2018 à 10h.

Il évoque les travaux réalisés par VEOLIA, rue des Tulipes et la nécessité de changer les bordures de trottoir sur toute la longueur de la rue des tulipes, ce qui va nécessiter une augmentation du coût du projet.

Il demande quand seront terminés les travaux de changement des ouvertures de la salle des conches et dit à la commission travaux de bien vouloir faire avancer ce dossier.

M le Maire évoque les travaux de réfection de la toiture des services techniques et la réunion de ce mardi avec les nouveaux arrivants.

M le Maire fait une présentation du projet d'aménagement du cœur de bourg et fait valider le principe par les élus d'une étude de mise en place de halles ou de parking couvert qui puisse servir pour les marchés, les manifestations, servir de point de rencontre...

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

La séance est levée à 19 h 50.

Fait et délibéré en Mairie de LONGEVILLE-SUR-MER, les jours, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.

Le Maire,
Michel BRIDONNEAU

Certifié
Affiché en mairie du 14/02//2018 au 13/04/2018 (2 mois)

« Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification »

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

AUNEAU Florence		BIRONNEAU Patrice	Absent
BOURASSEAU Gabriel		CRAIPEAU Martine	
JARRY David		JOUSSET Didier	
LE BIHAN Geneviève		LORIAU Annick	
MIGNÉ Gilbert		MONNIER Thierry	
PASQUEREAU Annick		RENAUDIN Nadine	
SEGUINET Annie		THIBAUD Mickaël	
VILLAIN Emilia			

Liste des sujets abordés :

Compte-rendu des décisions prises par le maire dans l'exercice de sa délégation

2018020701 Effacement de réseaux Orange chemin des Orties, tranche 2

2018020702 Convention ONF entretien des équipements touristiques en forêt domaniale de Longeville sur Mer

2018020703 Convention ONF entretien de la piste cyclable départementale sur la commune de Longeville sur Mer

2018020704 Convention SyDEV, programme pluriannuel de rénovation de l'éclairage

2018020705 Programme de travaux de restauration et d'entretien des rivières et zone humides

2018020706 Transfert des voies, réseaux et espaces verts du lotissement les Marais

2018020707 Demande de subvention pour l'étude du plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration

2018020708 Classement dans le domaine public communal des voies, réseaux et espaces verts de lotissements et acquisitions

2018020709 Aménagement du cœur de bourg demande de subvention

2018020710 Convention d'occupation du domaine public et de mise à disposition de foncier pour la valorisation de sites mégalithiques

Questions diverses